

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 22 mai 2014, une enquête publique est ouverte du 16 juin 2014 au 19 juillet 2014 inclus, soit 34 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de GOURGE, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SASU Ferme éolienne de Gourgé, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien, comportant 6 éoliennes avec le poste de livraison, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposées à la mairie de GOURGE, du 16 juin 2014 au 19 juillet 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de GOURGE, 1 place de la Mairie (79 200), siège de l'enquête, et par voie électronique en indiquant précisément en objet « projet éolien GOURGE » à l'adresse E-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Bernard ALEXANDRE, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme le Président du Tribunal Administratif de POITIERS se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Lundi 16 juin 2014 en mairie de GOURGE de 9 heures à 12 heures
- Lundi 30 juin 2014 en mairie de GOURGE de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 3 juillet 2014 en mairie de GOURGE de 9 heures à 12 heures
- Mardi 8 juillet 2014 en mairie de GOURGE de 9 heures à 12 heures
- Samedi 19 juillet 2014 en mairie de GOURGE de 9 heures à 12 heures

En cas d'empêchement de M. Bernard ALEXANDRE, M. Jacques LE HAZIF, cadre retraité de l'Équipement, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la Préfecture (<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques-et-arretes-complementaires-hors-enquetes-publiques>).

A l'issue du délai de trente jours prévu par l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2014 susmentionné, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres (Bureau de l'Environnement - ☎ 05.49.08.69.51) et en mairie de GOURGE pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Préfecture précité.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront être demandées auprès de Mme Adeline GAUTHIER, chef de projets éoliens de la SAS ENERGIE TEAM, Agence Ouest, située 11 avenue de la Vertonne à VERTOU – 44 120 (téléphone : 02 49 09 10 30).